

naux, à titre de nouvelles, sans l'autorisation préalable du Ministre de la Justice qui peut naturellement la refuser selon son bon plaisir.

* * *

Assez, n'est-ce pas ? Et pourtant il y en a encore quantité d'énormités dans les 196 articles de cette loi de brigands. Par exemple, les séminaires sont soumis à une vraie inquisition maçonnique ; — on y chicane le nombre de coups de cloche qu'on peut sonner pour le culte... Le grotesque s'y rencontre avec l'odieux dans l'in vraisemblable.

Et cette loi d'infamie, cette loi qui fera la honte non tant de la secte qui l'a secrétée que du pays qui subit cette secte, — cette loi bouleversant le droit civil et ecclésiastique, le droit de la civilisation et le droit naturel — cette loi est imposée par un gouvernement *provisoire*, sans parlement et sans referendum, un gouvernement qui officiellement, ouvertement, est le mandataire de la secte maîtresse despotique du pays.

Des déductions de la plus haute importance, soit locale soit internationale, s'imposent après la lecture de cet attentat sectaire. Pour le moment il nous suffit d'en enregistrer une, fondamentale.

* * *

Le gouvernement portugais : voilà le *vrai* gouvernement de la secte ; voilà sa *vraie* mesure morale, sociale, politique. Dans d'autres pays elle est puissante, même très puissante comme en France et en Italie, car les catholiques y sont divisés et une grande partie d'entr'eux ne fait rien. Mais, malgré cela, il y a encore dans la nation un reste de sentiment chrétien et patriotique qui permet beaucoup à la secte, beaucoup, mais pas tout cependant.

Croyez-vous
en Italie, la
des couvents
sa générosité
la secte qui a
elle peut ose
quer à réalis
et accaparés
ser entièrement
Italie, en Esp
gouvernement
les pieds de la
ra — et nous
pour le moment
secte ; c'est sur
hideuse qu'elle
Voilà déjà pl
trahison et de l
emparées du pa
tion parlementa
pas même un ser
pas même comm
mande publique
laisse debout un
Non : en Portu
court, qui prend
même une consul
est un mensonge ;
Scott, ne dit des
tugal est assez dé
vaut pas la peine
soient.